

Refus d'inscription – Possibilité d'introduire une demande de dérogation

Vous souhaitez vous inscrire en Bloc 1, mais vous êtes hors délais conformément aux informations délivrées sur notre site internet ?¹

Toutefois, dans les conditions précisées ci-dessous, vous avez la possibilité d'introduire une demande de dérogation. Pour que votre demande puisse être examinée, vous devez impérativement respecter l'ensemble de la procédure suivante :

1. Vous assurer de votre finançabilité

Vous devez vérifier votre finançabilité via le lien suivant :

- [Mes Études – Finançabilité](#)

Si vous êtes finançables et que vous disposez des documents qui le prouvent (attestation d'inscription, relevé de notes, contrat de travail, ... selon votre situation).

2. Compléter le formulaire de demande d'inscription

Vous devez remplir **de manière exhaustive** le formulaire en ligne accessible exclusivement via le lien suivant : [Formulaire inscription](#)

Tout formulaire incomplet sera refusé.

3. Fournir une lettre de demande de dérogation

Une **lettre de demande de dérogation**, expliquant précisément les raisons du retard dans l'introduction de votre inscription et/ou les raisons pour lesquelles les documents requis n'ont pas été transmis dans les délais doit nous parvenir à l'adresse suivante :

admission26_27@stluc-esa-bxl.org

Toute transmission à une autre adresse électronique ne sera pas prise en considération.

L'ensemble des éléments demandés doit être transmis au plus tard le **9 septembre 2026 à 23h59**.

À défaut de réception, à cette échéance, du formulaire dûment complété, de l'ensemble des documents requis et du mail comprenant votre lettre de demande de dérogation ne pourra pas être examinée.

Après examen de votre dossier et **sous réserve de l'accord de la Direction**, vous serez informé(e) de la décision concernant votre demande au plus tard le 15 septembre et, le cas échéant, de votre autorisation à participer aux épreuves d'admission. Ces épreuves se dérouleront durant les journées entières des **16, 17 et 18 septembre 2026**.

¹ Le non-respect des délais d'inscription et/ou l'absence de documents indispensables à la constitution d'un dossier complet entraîne un refus d'inscription conformément au règlement des études de ST-LUC BXL Ecole supérieure des arts. Voir notre site internet : <https://www.stluc-bruxelles-esa.be/-Inscriptions->